



Direction Emploi et Développement des  
Compétences

Décision n°2025-460

**Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de responsable des services techniques et de la proximité espace public au pôle Loire Chézine**

Réf. : 4.2.5

## Décision

**La Présidente,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2024-54 du 14 octobre 2024 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L332-8, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'au pôle Loire Chézine, un emploi de responsable des services techniques et de la proximité espace public, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

**Management**

- Organiser et coordonner l'activité du service en développant les actions de proximité dans une logique d'efficience
- Assurer l'animation managériale de l'ensemble du secteur et l'encadrement des unités
- Mettre en place des outils de pilotage et de reporting de l'activité
- Assurer le management de l'hygiène et de la sécurité au travail de son secteur

**Pilotage et gestion de projets opérationnels :**

- Assurer la transversalité du traitement des dossiers
- Contribuer au pilotage et à l'optimisation dans la mise en œuvre du budget annuel d'investissement et de fonctionnement
- Piloter et animer un processus dans le cadre de certification qualité du secteur nettoyage

**Participation à la gouvernance :**

- Participer au projet de direction du pôle et aux réunions de direction
- Assurer l'animation du projet de service
- Assurer la relation avec les services et élus des communes du pôle et participer aux réunions publiques et de concertation sur le territoire
- Assurer la représentation du pôle devant les instances métropolitaines et participer aux groupes de travail thématiques

**Décide,**

Article 1 : L'emploi de responsable des services techniques et de la proximité espace public au pôle Loire Chézine est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des ingénieurs, à savoir au minimum IB 444 et au maximum IB 821, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

mis en ligne le :

**19 JUIN 2025**

Fait à Nantes, le 17 JUIN 2025

Pour la Présidente  
Le vice-président délégué

Aicha BASSAL